

FICHE – EXPERIENCE

Comment lutter contre les dépôts clandestins ?

Rubalise des dépôts clandestins

Retour d'expérience de la commune de Genappe – Anne-Sophie Swerts -
Service Environnement

Inscrite dans le PLP de la commune de Genappe, l'action rubalise est en place depuis l'été 2021.

Dès qu'un dépôt clandestin est constaté par l'agent constatateur dans le centre-ville, la commune met en place un dispositif visant à entourer les déchets de rubalise.

Anne-Sophie Swerts détaille la manière dont une telle action s'organise : « Lorsque nous menons une action rubalise, nous laissons généralement le dépôt visible pendant 48 heures. Nous informons les citoyens de la présence de dépôts clandestins à l'aide de panneaux que nous avons conçus nous-mêmes et nous communiquons également sur l'action via la page Facebook de la ville. Nous ne menons ce type d'opération que dans le centre-ville afin de sensibiliser un maximum de passants, même si nous sommes également confrontés à la présence de dépôts clandestins dans la campagne. »

Quels sont les résultats générés par ce type d'action ?

« Nous avons réalisé 6 à 7 actions rubalise depuis cet été. Nous avons pu constater que le nombre de dépôts clandestins était plus important durant cette période. À deux reprises, l'auteur du dépôt a procédé à l'enlèvement des déchets endéans les 48h. Lorsqu'il s'agit de volumes importants, il est très rare d'identifier le responsable qui ne laisse aucune trace. Il est arrivé que l'agent constatateur retrouve une adresse dans un sac de déchets ménagers, mais cela reste exceptionnel ! »

Quels sont les points d'attention pour organiser une action rubalise ?



« Il est important d'avoir une communication interne optimale entre toutes les personnes impliquées dans l'opération rubalise. Dès que l'agent constatateur observe un dépôt clandestin, il en informe le service environnement qui sollicite le service communication afin de publier un article sur la page Facebook de la Ville. Enfin, dès que le délai des 48h est écoulé, c'est le service propreté qui entre en piste pour évacuer les déchets. Autre point d'attention : cette action suscite parfois des comportements non désirés. Ainsi, malgré la

communication autour de l'action, nous avons eu le cas d'un dépôt clandestin qui a amené l'accumulation d'autres déchets. L'intervention de l'agent constatateur est primordiale pour aller à la rencontre des habitants et diffuser des messages de prévention. En matière de répression, nous sommes dans l'attente des nouvelles formations pour permettre à notre agent constatateur d'exercer pleinement sa fonction. »

Voir :

- [Kit dépôt clandestin + kit dépôt clandestin aux pieds des poubelles - Be WaPP](#)
 - Fiche-action n°19 du cahier de la Propreté Publique : Rubalise des dépôts clandestins
-